



## **RÈGLEMENT 20-754-6 DIVISION DU TERRITOIRE EN SIX DISTRICTS ELECTORAUX.**

**Article 1** Le territoire de la municipalité de **WATERLOO** est par le présent règlement, divisé en six (6) districts électoraux, tels que ci-après décrits :

Avis aux lecteurs

La description des limites des districts électoraux a été effectuée selon le sens horaire.

L'utilisation des mots : avenue, boulevard, rivière, ruisseau et rue sous-entend la ligne médiane de ceux-ci, sauf mention différente.

L'utilisation de la ligne arrière d'une voie de circulation signifie que la limite du district électoral passe à l'arrière des emplacements dont les adresses ont front sur la voie de circulation mentionnée. Le côté de ladite voie est précisé par un point cardinal.

### **District électoral numéro 1** **(589 électeurs)**

En partant d'un point situé à la rencontre de la rive sud du lac Waterloo et la limite municipale est, la limite municipale, la piste cyclable l'Estriade, le ruisseau passant au sud du 108 rue Western et le lac Waterloo jusqu'au point de départ.

### **District électoral numéro 2** **(573 électeurs)**

En partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale ouest et du prolongement de la ligne arrière de la rue Orchard (côté nord - passant au nord des rues Louis-Joseph-Fournier et des Érables), ce prolongement, la ligne arrière des rues suivantes : des Érables (coté est), Lewis Ouest (côté nord – jusqu'à la rue Western), Lewis Ouest (côté sud) et Waterloo (côté ouest); la piste cyclable l'Estriade, le lac Waterloo, le ruisseau passant au sud du 108 rue Western, la piste cyclable l'Estriade et la limite municipale jusqu'au point de départ.

### **District électoral numéro 3** **(677 électeurs)**

En partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale nord-est et du prolongement de la rue Taylor (passant au sud du 600 rue Eastern), ce prolongement, la ligne arrière des rues suivantes : Taylor (côté nord), de la Cour (côté est) et Foster (côté est); la rivière Yamaska, le chemin du Pont-Stevens, la ligne arrière de la rue Mario (côté nord-est), la rue Western, la ligne arrière de la rue Orchard (côté nord), son prolongement (passant

au nord des rues Louis-Joseph-Fournier et des Érables) et la limite municipale jusqu'au point de départ.

**District électoral numéro 4**  
**(543 électeurs)**

En partant d'un point situé à la rencontre des rues Orchard et Western, cette rue, la ligne arrière de la rue Mario (côté nord-est), le chemin du Pont-Stevens, la rivière Yamaska et le lac Waterloo, la piste cyclable l'Estriade, la ligne arrière des rues suivantes : Waterloo (côté ouest), Lewis Ouest (côté sud - jusqu'à la rue Western), Lewis Ouest (côté nord) et des Érables (côté est); le prolongement de la ligne arrière de la rue Orchard (côté nord - passant au nord des rues Louis-Joseph-Fournier et des Érables) et cette ligne arrière jusqu'au point de départ.

**District électoral numéro 5**  
**(671 électeurs)**

En partant d'un point situé à la rencontre de la rivière Yamaska et de la rue Foster, la ligne arrière des rue suivantes : Foster (côté est), de la Cour (côté est) et Taylor (côté nord); le prolongement de cette rue (passant au sud du 600 rue Eastern), le prolongement de la ligne arrière de la rue Deschamps (côté ouest), cette ligne arrière, la ligne arrière de la rue Clark (côté nord), la ligne arrière de la rue Shaw (côté sud), le prolongement de cette rue et le lac Waterloo et la rivière Yamaska jusqu'au point de départ.

**District électoral numéro 6**  
**(577 électeurs)**

En partant d'un point situé à la rencontre de la rue Clark et de la limite municipale est, la limite municipale, le lac Waterloo, le prolongement de la rue Shaw, la ligne arrière des rues suivantes : Shaw (côté sud), Clark (côté nord) et Deschamps (côté ouest); le prolongement de cette ligne arrière, le prolongement de la rue Taylor (passant au sud du 600 rue Eastern) et la limite municipale jusqu'au point de départ.

Adopté lors de la séance du 12 mai 2020

---

Louis Verhoef, greffier

---

Jean-Marie Lachapelle, Maire